

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE LA SEINE - SAINT - DENIS JEUNES & SENIORS

**CI - JOINT : LE RÈGLEMENT
+ LA LISTE DES SÉLECTIONNÉ(E)S
ET LA FEUILLE D'ENGAGEMENT**

**DATE : DIMANCHE 11 MAI 2025
(Jeunes et Seniors)**

DATE LIMITE DE RÉCEPTION : LUNDI 28 AVRIL 2025

LIEU : LIVRY - GARGAN

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

JEUNES ET SENIORS

ARTICLE 1 : Conditions de Participation

1.1 Cette épreuve de simple est réservée aux joueurs et joueuses (quelle que soit leur nationalité), licenciés en compétitions à la Fédération Française de Tennis de Table, ayant participé, sans en être exclu (9W ou 2W), au Critérium Fédéral cette saison. **La participation est gratuite pour les 10 tableaux des simples.**

1.2 Licence et Certificat Médical

Tous les joueurs participant au championnat individuel du critérium fédéral doivent être licenciés FFTT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Les conseillers non joueurs doivent être licenciés FFTT et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs fédéraux (voir ci-dessous).

Article II. 606.1 : Licenciation :

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale.

Si la mention « en règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité, avec la mention « en compétition », datant de moins d'un an pour les majeurs, et de moins de six mois pour les mineurs.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation et de situation vis-à-vis de la certification médical, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606.2 : Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <https://spid.fft.com>
- Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS)

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves Départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1^{ère} phase au cours de la 2^{ème} phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

ARTICLE 2 : Qualification

Un classement Général, par Points/Lettre, est établi par catégorie après les 4 tours préliminaires du Critérium Fédéral. En cas d'égalité, l'avantage est donné au plus jeune.

Nombre de qualifié(e) s par catégorie :

48	Plus de 19 Ans Messieurs	16	Plus de 19 Ans Dames
24	Moins de 19 Ans Messieurs	Toutes	Moins de 19 Ans Dames
24	Moins de 15 Ans Messieurs	Toutes	Moins de 15 Ans Dames
24	Moins de 13 Ans Messieurs	Toutes	Moins de 13 Ans Dames
24	Moins de 11 Ans Messieurs	Toutes	Moins de 11 Ans Dames

Tableaux Jeunes : Les jeunes ne peuvent participer qu'au tableau jeune correspondant à leur catégorie d'âge.

ARTICLE 3 : Déroulement Sportif

Les joueur(euse)s ayant confirmé leur participation seront réparti(e)s dans des poules après avoir été reclassé(e)s selon leurs Points/Classement.

En cas d'égalité de Points/Classement, les joueur(euse)s seront départagé(e)s en tenant compte de leur points/lettre du Critérium Fédéral. En cas d'égalité persistante un tirage au sort sera effectué.

3.1 Toutes les Catégories Messieurs

a) Dans la mesure du possible, tous les participants sont répartis en poules de 3 joueurs.

b) Les trois premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.

c) La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale. La place 3/4 ne sera pas disputée.

3.2 Toutes les Catégories Dames

Une ou X poules de Y joueuses seront constituées dans chaque catégorie, selon le nombre de joueuses qui auront confirmé leurs participations. Les 2 premières de chaque poule sont qualifiées pour le tableau final.

Toutefois, la formule pourra être adaptée par le Juge-Arbitre et/ou le Comité Départemental selon le nombre de joueuses effectivement présentes le jour de la compétition.

ARTICLE 4 : Arbitrage

Les joueur(euse)s sont tenu(e)s d'arbitrer à la demande du Juge-Arbitre, et notamment, les joueur(euse)s éliminée(e)s en poule doivent arbitrer une partie avant de s'en aller sous peine de sanctions sportives lors de la prochaine saison.

ARTICLE 5 : Déroulement des Parties

Dans tous les tableaux, les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.

ARTICLE 6 : Surclassement

Les Moins de 19 ans, moins de 15 ans, moins de 13 ans et moins de 11 ans ne peuvent jouer que dans leur catégorie

ARTICLE 7 : Confirmation de Participation

7.1 Une liste de joueur(euse)s pré-qualifié(e)s dans chaque catégorie paraîtra à l'issue du dernier tour du Critérium Fédéral, dans l'ordre des Points/Lettre obtenus, titulaires et remplaçant(e)s.

7.2 Les clubs devront **IMPÉRATIVEMENT** confirmer la participation ou l'absence de leurs qualifié(e)s ET remplaçant(e)s, avant la date limite précisée sur les listes.

7.3 Les joueur(euse)s n'ayant pas confirmé leur participation ne pourront pas participer, même en cas d'absence d'un titulaire. Par contre, les remplaçant(e)s ayant confirmé leur participation pourront être contactés jusqu'à la veille de la compétition en cas de forfait excusé à l'avance d'un titulaire.

7.4 PÉNALITÉ FINANCIÈRE

Tout joueur(euse) ayant confirmé sa participation et absent(e) sans excuse écrite et justifiée dans les 5 jours qui suivent l'épreuve, sera sanctionné(e) d'une pénalité financière dont le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur et qui sera réclamée à son association.

Pour la saison 2024/2025, la pénalité financière est fixée à 15,00 €.

Sauf cas de force majeure, prévenir d'un désistement le Comité Départemental avant l'épreuve.

ARTICLE 8 : Récompenses

Les quatre premiers (ères) de chaque tableau seront récompensé(e)s de la manière suivante :

Une coupe sera remise au vainqueur et une médaille au 2^{ème} et aux 3^{èmes} ex æquo de chaque tableau, lors de la cérémonie protocolaire.

ARTICLE 9 : Dispositions Diverses

- Le Comité Départemental de Tennis de Table de Seine - Saint - Denis et le club organisateur ne peuvent-être rendus responsables des vols pouvant survenir au cours de la compétition.
- Le juge-arbitre est le seul habilité à trancher tous les cas litigieux, notamment ceux non prévus au présent règlement.
- Le fait de s'inscrire et de participer, implique l'acceptation du présent règlement.
- Ce Championnat fait partie des épreuves dites individuelles pour la réglementation des cartons disciplinaires.
- Lors de cette compétition, le club organisateur fournira des balles blanches agréées en plastique. Les joueurs devront avoir une tenue adaptée (non blanche).
- Pour la réglementation du classement, le coefficient attribué à cette épreuve est 1,5.

Date de la Dernière Modification : 10 / 04 / 2025

Annexe 1 - Ordre des rencontres dans une Poule

- Poule de 3 avec 1 ou 3 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-3	2-3	1-2

- Poule de 3 avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-3	1-2	2-3

- Poule de 4 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-4	1-3	1-2
2-3	2-4	3-4

- Poule de 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1-3	1-2	1-4
2-4	3-4	2-3

- Poule de 5 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
2-5	1-5	1-4	1-3	1-2
3-4	2-3	3-5	2-4	4-5

- Poule de 5 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
2-5	1-4	1-3	1-2	1-5
3-4	3-5	2-4	4-5	2-3

- Poule de 6 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
1-6	1-5	1-4	1-3	1-2
2-5	4-6	3-5	2-4	3-6
3-4	2-3	2-6	5-6	4-5

- Poule de 6 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour
1-6	1-4	1-3	1-2	1-5
2-5	3-5	2-4	3-6	4-6
3-4	2-6	5-6	4-5	2-3